

Intervention d'Annabel ANDRÉ-LAURENT

Conseillère régionale du Groupe UDC et Apparentés

Rapport n° 14.08.335

« Schéma Régional de Cohérence Écologique »

(seul le prononcé fait foi)

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Chers collègues,

Vous nous demandez aujourd'hui de nous positionner sur le SRCE.

Sur la forme, pour rappel, ce SRCE a été présenté aux élus régionaux, le jeudi 27 septembre 2012 en commission Environnement-Santé et en commission Agriculture. Nous apprenions alors, que ce document était déjà bien avancé et que sous l'impulsion de vos services, des réunions de concertation, à laquelle la présence des élus avait été expressément non désirée, s'étaient déroulées dès le mois de juin 2012, uniquement donc, en présence des agents des collectivités concernées.

Il nous a semblé, dès lors, que cette manière de procéder démontrait clairement le peu de considération accordée aux élus locaux et un manque de respect certain pour la démocratie, ceci alors même que votre collectivité se targue d'utiliser la transparence et la concertation à tous les niveaux décisionnels.

Vous avez par la suite, et particulièrement Monsieur CHABROLLE, que je souhaite remercier, pour sa disponibilité et sa gentillesse, essayé de rattraper ce mauvais départ, mais il semble néanmoins, que souvent, les élus locaux ainsi que les agents des collectivités concernées aient eu le sentiment d'une mise en scène grossière et d'une concertation folklorique dans laquelle nous étions davantage appelés à coller des vignettes de couleurs sur des documents préalablement établis et ficelés qu'à nous prononcer réellement sur nos volontés et avis locaux.

Par ailleurs, l'échelle 1 / 100 000^e de ce schéma ainsi que la base Corine Land Cover trop ancienne, puisqu'elle date de 2006, parfois fautive et particulièrement inadaptée aux territoires urbains qui évoluent rapidement, ne semble pas avoir satisfait, ni convaincu bon nombre des collectivités qui se sont senties prises au dépourvu, alors même, qu'en parallèle, l'avis sur le projet de schéma régional de cohérence écologique était réputé favorable s'il n'était pas rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de la saisine.

Sur le fond, c'est en 2004, sous la présidence de Jacques CHIRAC, un gouvernement de droite, que la France a proposé une vraie stratégie nationale pour la biodiversité visant à stopper la dégradation biologique et paysagère. Une des actions qui en résulte est le développement des trames vertes et bleues dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Le SRCE en est une déclinaison régionale dont vous aviez le stylo. Ainsi, ce dossier, votre dossier, parle un peu de l'être humain, beaucoup de la biodiversité, des problèmes environnementaux dus à l'explosion démographique, à la gestion inadéquate des ressources, à l'artificialisation et l'urbanisation des sols...

Rien de bien nouveau, comme d'habitude, vous vous donnez pour mission de nous remettre tous dans le droit chemin et de nous rappeler le danger du développement de l'homme, de ses activités et de son comportement jugés néfastes pour la planète.

L'homme, le pire des prédateurs, le grand dévastateur de la nature.

Et pourtant, nous avons, il me semble, tous conscience que de la survie de la terre, dépendra la survie de l'homme et que le destin de l'homme est lié à celui de son environnement tellurique, aquatique, climatique et bien entendu à son environnement vivant, c'est-à-dire animal, végétal macro et microscopique.

Aussi, si nous partageons les mêmes préoccupations, nous ne proposons pas les mêmes remèdes.

Contrairement à votre majorité, nous sommes dans une approche écologique concrète et non dans une approche écologique politique et totalitaire qui mixe la protection de l'environnement et la théorie de la décroissance... comme le prouve d'ailleurs la remarque de l'ancien député vert Yves COCHET à Cécile DUFLOT, ex-ministre EELV, quand il lui a reproché publiquement son empreinte carbone car elle a... quatre enfants !

Nous, nous avons une approche environnementale respectueuse de l'Homme, de sa place, de son évolution. Nous avons une notion environnementale, économique et réaliste et nous avons confiance dans le génie humain et dans la recherche, l'innovation et la compétitivité scientifique, technologique et technique.

Et nous ne souhaitons pas établir de nouveaux documents, chartes, schémas et contraintes.

Ce SRCE fait un récolement général des données déjà disponibles : zonages ZNIEF, ZICO, Natura 2000, trames vertes et bleues, inventaires des zones humides, des réservoirs biologiques, des corridors écologiques déjà travaillés dans le cadre de la DTA, et classe de nouveaux espaces en zones de biodiversité ou en corridors reliant des zones de biodiversité entre elles...

Il s'ajoute aux procédures UTN, IOTA, ICPE, aux autorisations d'aménager, d'exploiter, aux études d'impacts, aux enquêtes publiques... aux 3 sites Ramsar de Rhône-Alpes, aux 13 réserves naturelles régionales, aux 2 parcs naturels nationaux, aux 26 Réserves Naturelles Nationales, aux 6 réserves biologiques domaniales, aux 7 Parcs Naturels Régionaux, aux 149 arrêtés de biotope, et au Code de l'environnement, à la loi littorale, à la loi montagne... aux documents cadre, convention alpine, Scot, schéma directeur

d'aménagement et de gestion des eaux, schéma régional climat, air, énergie, Schéma Interrégional d'Aménagement et de développement du Massif des Alpes...

Ce schéma est un nouvel ajout à la multitude de textes qui existent déjà et qui conditionnent et complexifient déjà lourdement tout projet d'aménagement, particulièrement en montagne qui représente, je vous le rappelle, 70 % de nos territoires.

Ce document opposable dans un rapport de « prise en compte », signifie qu'on ne peut pas « s'écarter de ses orientations fondamentales », « ni être en contrariété ou en contradiction avec ses dispositions... », ce qui ouvre des incertitudes juridiques et la porte à de nouveaux recours rendus possible, dès lors que l'on jugera que les documents d'urbanismes, les projets d'aménagements, de développement, ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux liés notamment à la continuité écologique.

Par ailleurs, le SRCE comporte aussi une série de mesures assorties de prescriptions, contradictoires avec la notion de prise en compte par les documents locaux de planification.

Cela plaira certainement beaucoup à vos amis de la FRAPNA et autres associations environnementales que l'on subventionne à outrance, pour qu'ils multiplient avec l'argent public des recours qui coutent chers à tous les citoyens et pénalisent les projets permettant l'avancée de nos territoires en matière économique, sociale et donc d'emplois.

Rhône-Alpes est la 2^e région de France, caractérisée par une dynamique économique, touristique et démographique importante.

Et si les activités de loisirs pleine nature tout comme les activités agricoles ont un impact certains sur les milieux naturels, par les nuisances sonores, lumineuses, par l'utilisation d'espaces, de l'eau... ces activités, leur stabilité et leur renouvellement qui représentent une part importante de notre économie, notamment les sports d'hiver, sont indispensables au travail et à l'équilibre de bons nombres de personnes qui vivent à l'année dans nos montagnes.

Ce schéma en imposant la prise en compte de la perméabilité et de la continuité des zones terrestres ou aériennes impacte la liberté des élus ou acteurs économiques locaux qui n'auront bientôt plus aucune marge de manœuvre et plus aucune possibilité de structurer leur territoire même avec une vision d'avenir cohérente et responsable.

Nous pouvons, en effet, supposer que dès lors qu'un projet aura une perméabilité moyenne, il sera refusé ou attaqué.

Par exemple, que va-t-il se passer pour les projets portés par les domaines skiables de France, dont les pistes sont classées en perméabilité moyenne du fait de la présence de câbles aériens des remontées mécaniques qui posent de problèmes de perméabilité pour l'avifaune.

Vous précisez dans vos documents que vous souhaitez anticiper l'impact éventuel de leurs projets d'extensions et que les restaurations d'infrastructures existantes devront

étudier la réduction ou la compensation des indices négatifs portés aux continuités écologiques.

Que va-t-il se passer lorsque domaine skiable de France renouvellera ses installations ? Nos stations auront-elles toujours la possibilité de moderniser leurs infrastructures ou leur opposera-t-on une fin de non recevoir au nom du principe de connexion et de la restauration des continuités écologiques ?

Enfin, j'imagine que ce nouveau schéma, sous prétexte de protéger la nature, s'inscrit en toute logique dans le choc de simplification voulu par votre président de la république.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Chers collègues, que nous voterons contre ce SRCE.